

## **LE JURY**

Pour cette cuvée 2026, le prix devient un prix des jurés. C'est à dire que les membres des 3 jurys procèdent à la veille littéraire pour établir une sélection d'ouvrages sur laquelle déterminer plusieurs lauréats.

Il est constitué 3 jurys dont l'intérêt pour le livre insulaire est manifeste.

- **SCIENCES** : Gilbert DAVID, Solenn TUAL, Martial CAROFF, Jean-Louis PIERAGGI, Jean-Jacques QUINQUIS.
- **JEUNESSE** : les enfants scolarisés à Ouessant, animé par Sophie REGODIAT.
- **LITTÉRATURE** : Jicky BARON, Bertrand DUROSOY, Rose DUGAL, Catherine de GATTAL, Christine IZZAR, Henry LE BAL, Fabrice REYMOND, Johary RAVALOSON.

## **LA VEILLE LITTÉRAIRE**

Chacun peut procéder comme il le souhaite à une veille littéraire dans sa catégorie. CALI pourra déposer dans la plate-forme numérique des informations reçues comme des communiqués de presse des maisons d'éditions, des associations d'écrivains ou éditeurs insulaires, etc...

## **LES OUVRAGES**

### **LES DATES DE PUBLICATION SONT COMPRISES ENTRE LE 1 FÉVRIER 2025 ET 1 FÉVRIER 2026.**

L'ouvrage devra être accessible à un jury et un lectorat francophone, en **langue française**, et/ou en langue régionale et français. (créole/breton/corse/ etc...)

*Pour être sélectionnés les ouvrages insulaires traduits en français doivent apporter une réelle nouveauté éditoriale (la récompense pourra être décidé soit pour l'auteur s'il est vivant soit pour le traducteur.)*

L'indication d'un numéro d'ISBN est souhaitable par respect de la filière professionnels du livre (éditeurs et libraires) et des droits d'auteurs. Cependant certaines îles ne disposant pas de filière éditoriale solide, le jury peut sélectionner un ouvrage auto édité, à condition que la date de publication en formalise le caractère inédit ainsi que l'identité de l'auteur.

Il est attiré l'attention des jurés sur les avatars ou identité artificielle des pratiques éditoriales actuelles.

## **LES CATÉGORIES**

Les ouvrages seront classés en trois catégories éditoriales : jeunesse, sciences, littérature générale. Pour la jeunesse, le jury verra l'opportunité de sélectionner des ouvrages 0-6 ans et 7 à 14 ans pour avoir un panel d'album jeunesse et des ouvrages pour adolescents.

Pour la science : le jury verra l'opportunité de scinder les cultures humaines et les sciences exactes.

Pour la catégorie littérature générale : il s'agira d'œuvres de fiction, c'est à dire des romans.

Trois membres du jury, écrivains, seront chargés de détecter les œuvres de création de recherche et de poésie.

Si l'association dispose de moyens financiers suffisants, d'autres récompenses pourront être attribuées, mentions spéciales, sous réserve de consulter au préalable l'association CALI pour les moyens financiers.

## LES SELECTIONS

Les livres sont choisis par les membres du jury de l'année en cours.

Une première sélection pourra être rendue publique. Il n'est pas fait acte de candidature par les auteurs ou éditeurs.

## L'ACCÈS DES LIVRES AUX JURES

Les éditeurs pourront être informés de la sélection par une demande de service de presse. Dans un premier temps, un juré peut solliciter un ouvrage en version numérique auprès de l'éditeur, puis sur une sélection restreinte, l'association CALI pourra commander soit à l'éditeur soit en librairie des ouvrages papier pour la lecture finale.

*Les livres seront envoyés par voie postale simple à LIVRE INSULAIRE Village de Toulalan 29242 OUESSANT. Il n'est pas nécessaire d'envoyer en lettre recommandée. Certaines îles tarifant un octroi de mer dû par le destinataire, il est souhaitable que les éditeurs dans ce cas précis pour éviter le paiement des taxes à l'association propose l'envoi de l'ouvrage par voie numérique.*

## LES DÉLIBÉRATIONS

Les réunions du jury se déroulent en visio conférences ou lors de plusieurs délibérations finales qui auront lieu en avril avant le festival. Des échanges seront possibles par la plateforme numérique, chaque juré s'engageant à ne pas divulguer le contenu de ce travail, ni aux auteurs ni aux médias. Le caractère secret et collectif des échanges permet de garantir à chacun une liberté de choix.

Les décisions du jury sont souveraines et annoncées directement aux auteurs ou éditeurs lauréats avant le festival, plusieurs sélections pourront être rendue publique jusqu'à fin février.

## LE PALMARÈS

Les membres du jury rédigeront un argumentaire expliquant leur processus de sélection et la présentation des écrivains et ouvrages lauréats. La proclamation des résultats aura lieu en public à Ouessant.

Le jury peut contacter en amont les auteurs pour leur annoncer le résultat. Si l'auteur peut se rendre disponible pour la remise des prix, il est précisé que les frais de transports, de logement vers Ouessant ne seront pris en charge qu'après accord de l'association.

La remise des prix en public a lieu pendant le Festival annuel de littérature insulaire.

Une communication est faite à cette occasion, et l'organisation adresse le palmarès aux médias.

Des dotations sont remises aux auteurs dont le montant est financé par les partenaires de l'association.

Il est demandé aux éditeurs de communiquer par un bandeau sur l'ouvrage lauréat ou dans la bibliographie de l'auteur.

## INFOS PRATIQUES

Festival de littérature insulaire 28#

Du 24 au 28 avril 2026 à l'île d'Ouessant.

Association CULTURE, ARTS ET LETTRES DES ILES (C.A.L.I)

Village de Toulalan 29242 OUESSANT

Tel. : 06 81 85 41 71

[contact@livre-insulaire.fr](mailto:contact@livre-insulaire.fr)

[www.livre-insulaire.fr](http://www.livre-insulaire.fr)